

## La famille autrement

FANNY BRITT, *Les retranchées. Échecs et ravissement de la famille, en milieu de course*, Montréal, Atelier 10, 2019, 115 pages

Karine Castonguay

Volume 14, numéro 1, automne 2019

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/92348ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Ligue d'action nationale

ISSN

1911-9372 (imprimé)

1929-5561 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Castonguay, K. (2019). Compte rendu de [La famille autrement / FANNY BRITT, *Les retranchées. Échecs et ravissement de la famille, en milieu de course*, Montréal, Atelier 10, 2019, 115 pages]. *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, 14(1), 36–38.

# La famille autrement

Karine Castonguay

Professeure de littérature, Collège de Rosemont

FANNY BRITT

## LES RETRANCHÉES. ÉCHECS ET RAVISSEMENT DE LA FAMILLE, EN MILIEU DE COURSE

Montréal, Atelier 10, 2019, 115 pages

« Je veux disséquer ici certains des effets pervers de la famille performante » (p. 15), annonce Fanny Britt dans l'introduction de son nouvel essai, *Les retranchées*, publié six ans après *Les tranchées*. Elle a publié, entre les deux, une pièce de théâtre et son premier roman, *Les maisons*, dans lequel il est aussi question de la famille. Il s'agit d'un thème obsédant pour cette auteure prolifique, née à Amos et déménagée à Montréal durant son adolescence. Quand elle parle de la famille, Fanny Britt s'inspire non seulement de la sienne (celle d'où elle provient, celle qu'elle a elle-même créée), mais elle s'inspire aussi de celles de ses complices, dont elle rapporte les émouvants témoignages portant à réflexion.

### DE LA MATERNITÉ À LA FAMILLE PERFORMANTE

Dans le premier livre, l'auteure désirait affronter les tabous de la maternité en plaidant pour une maternité ambiguë. Dans le second, non seulement l'auteure fait référence au livre précédent en disant pousser plus loin la réflexion, mais elle y ressasse aussi, dans ce plaidoyer pour l'inconfort cette fois, les craintes générées par l'impératif de performance dans notre société, où « [r]ien n'est plus valorisé que le dépassement [...] » (p. 23), craintes qu'elle « préfère retrancher », c'est-à-dire éliminer. Les réflexions qui en découlent, même quand elles n'aboutissent pas à des réponses reconfortantes, permettent néanmoins de les affronter.

C'est vrai que l'auteure pousse la réflexion dans *Les retranchées*. De la mère elle élargit désormais la perspective à la famille. Elle a abordé la maternité de performance dès son premier livre et cela passait par l'exposition du corps des mères – son chapitre consacré aux « reines de la pataugoïre » a marqué plusieurs lectrices (dont moi). Elle touche maintenant, plus spécifiquement au chapitre intitulé « La mère néolibérale dans sa robe de lin », à la mise en scène d'une « esthétique familiale » (p. 38), nourrissant ce que j'appelle l'idéal néo-traditionnel de la famille nombreuse

et, surtout! qui rime avec heu-reu-se. Le succès de ce modèle? Le bonheur assuré, tel qu'il en émane de ce portrait éblouissant, le plus souvent esquissé par les mères sur les réseaux sociaux, comme le constate l'auteure. Celle-ci remarque, de surcroît, que si ces mères, privilégiées, emploient leur temps, leurs moyens et leur visibilité à participer à un « militantisme consensuel » (p. 36), il n'en demeure pas moins qu'elles participent également à « saper la santé mentale collective » (p. 41) en proposant aux mères moyennes un idéal de famille qui n'est pas compatible avec la réalité ordinaire, une famille de performance qui ne peut que résulter en une contre-performance et, par ricochet, à la frustration des mères, déjà surnommées par Fanny Britt les « mères en tabarnak » dans son premier livre.

### LA QUESTION DE LA CHARGE MENTALE

Dans le premier livre, cette expression m'avait remuée: les « mères en tabarnak », dont la colère s'expliquait par la déception, justement, de ne pas correspondre à la mère rêvée, à leur impuissance de faire mieux et à leur frustration de se sentir plus investie que son partenaire par rapport aux tâches familiales. Depuis la parution de ce livre, une expression a surgi pour parler de ce phénomène: la charge mentale, que l'on trouve dans des essais publiés dès lors<sup>2</sup>. Fanny Britt, elle, la transpose dans son chapitre « Charges, une pièce en mille actes ». L'une des protagonistes, Betty, évoque une étude révélant que les hommes « surestiment leur apport domestique » (p. 45), avant d'ajouter: « Y a une différence entre faire des choses pis porter la crise de charge. Des fois, les gars agissent comme si être un exécutant, c'était un exploit. » (p. 46) La seconde protagoniste féminine, Trudy, parle, pour sa part de sa fatigue « d'être l'ancrage émotionnel, en plus du reste » (id.). Leurs réflexions rappellent celles des mères en tabarnak, qui demeurent frustrées: « Pourquoi c'est à moi de tamiser ma furie plutôt qu'aux autres de prendre acte de leur désengagement? »

1 Elles demandent à leurs lectrices de faire des dons à des organismes comme l'Unicef ou participent à des marches pour les droits des femmes par exemple.

2 C'est le cas, entre autres, de *Travail invisible*, sous la direction de Camille Robert et de Louise Toupin, publié aux Éditions remue-ménage en 2018 ou *Maternité, la face cachée du sexisme*, de Marilyse Hamelin, publié aux éditions Leméac en 2017 et dont j'ai fait la recension pour *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale* (Printemps 2018).



(p. 47) concluent-elles. Dans ce livre comme dans les autres traitant sur le sujet dernièrement, le constat est le même: les pères doivent prendre leur place de manière égalitaire et ne pas laisser tout le poids familial sur les épaules des mères seulement.

### DIFFÉRENTES FIGURES MATERNELLES POUR DIFFÉRENTS TYPES DE FAMILLES

Même en concentrant son second livre davantage sur la famille, Fanny Britt continue à s'intéresser à la mère, qui reste le pivot dans la plupart des familles. Dans *Les tranchées*, elle parlait du désir d'avoir des enfants et des manières d'y parvenir quand on est une femme dans la trentaine. Dans *Les retranchées*, elle rapporte des propos de femmes qui semblent faire de l'âge de 40 ans le cap décisif en ce qui concerne la maternité: qu'on ait déjà des enfants ou qu'on n'en ait pas, on n'a plus d'enfant après 40 ans. En tout cas, pas dans ce livre.

Refuser la maternité, ce peut être décider de ne pas en avoir ou décider de se défaire de celui qu'on porte. L'auteure aborde donc, en survol, le délicat sujet de l'avortement tel qu'il est traité dans les fictions télévisuelles (là où il est plus souvent qu'autrement « évité » [p. 55]) et tel qu'il est véritablement et très souvent vécu par les femmes dans la réalité. Elle indique que 60 % des femmes qui avortent ont déjà des enfants, donc que l'avortement relève, le plus souvent et contrairement à ce que nous voyons dans la fiction et même dans ce que nous concevons de la réalité, de « décisions de mères » (p. 56) – et non pas de jeunes femmes frivoles et insouciantes. Cette statistique étonne, et montre qu'être mère, c'est aussi refuser de le devenir à nouveau.

Par ailleurs, Fanny Britt se demande s'il existe une hiérarchie entre les mères biolo-



## Les retranchées

suite de la page 36

giques et les mères adoptives, comme elle se demandait, dans son précédent livre, si le nombre d'enfants correspondait au degré de crédibilité maternelle. On retrouve alors Catherine, l'une des collaboratrices du premier livre, qui a finalement décidé d'adopter un enfant. Fanny Britt rapporte son témoignage ainsi que leur réflexion commune sur cette maternité particulière, qui néanmoins «la libère de la grille d'évaluation de la famille performante» (p. 85), celle des enfants portés dans son ventre, attendus, rêvés, puis accouchés. Ces éléments manquants dans la famille créée par Catherine poussent sa fille et elle d'emblée, selon les critères de la famille rêvée, du côté de la contre-performance, alors qu'au contraire, cette précarité première aboutit, dans leur cas, à l'exploit familial et à la victoire de l'amour.

### DE NOUVELLES PERSPECTIVES : DES PÈRES ET DES FILS

Fanny Britt avait abordé la question du père dans son premier ouvrage, mais pas tellement du sien, figure «la plupart du temps discrète, pour ne pas dire carrément spectrale» (p. 63) dans son œuvre comparativement à sa mère, par exemple, présente à la fois dans le premier et dans le second essai. Dans le chapitre «Trois-mille mots sur mon père», elle raconte l'histoire de sa famille séparée, de l'absence de son père au quotidien, de ses présences estivales, jusqu'à ce qu'elle aille vivre chez lui à temps plein, à la fin de l'adolescence. «Je constate que je ne peux pas écrire trois-mille mots sur mon père sans qu'une grande part soit consacrée à ma mère [...]» (p. 71-72), celle qui les a élevés seule, ses frères et elle. Provenant d'une famille ne correspondant pas à la famille idéale, Fanny Britt est elle-même la mère de deux enfants issus de deux unions. Deux fils, auxquels elle consacre le chapitre suivant.

«Comme mère féministe de garçons, je dois mettre en garde les miens contre cette fierté creuse, et inviter leur regard à se poser plutôt vers l'éthique, l'intégrité, la présence aux autres – sources de

fierté viables» (p. 77), cette fierté d'être un *proud cis boy* (titre du chapitre et que je traduis ainsi: garçon né en harmonie avec son sexe et fier de l'être). Elle veut mettre en garde ses fils contre le masculinisme ambiant, mais elle les veut aussi heureux, et ce, tels qu'ils sont, c'est-à-dire en tant que garçons. Elle s'inspire de la féministe Jessica Valenti, qui croit qu'«il est impératif d'armer les garçons avec l'outil même qui a permis aux filles de prendre la place qui leur revient: une contreculture positive et constructive en réponse aux modèles de genre traditionnels» (p. 79). Fanny Britt termine cet émouvant chapitre ainsi: «Si je ne peux pas, comme Martine Delvaux<sup>3</sup>, promettre à mes fils que “le monde est à eux” (le monde a été “à eux” depuis toujours), je peux tenter de leur transmettre que le monde est à faire, à refaire, à penser autrement.» (p. 82) Il en va de même de la famille.

### PENSER LA FAMILLE AUTREMENT

En somme, comment penser la famille autrement justement? Il s'agit du moteur de cet essai de Fanny Britt. On retrouve, dans *Les retranchées*, les femmes que l'on a connues dans *Les tranchées*: elles ont, tout comme l'auteure, évolué durant ces six années grâce aux expériences familiales vécues depuis. Si Catherine a adopté, «plusieurs se sont séparées, avec enfants, sans enfants, le cœur vidé de sens ou les sens remplis de vie. Alexia a eu un bébé» (p. 88). Tous ces changements ont entraîné des réflexions fertiles, dont celle de Madeleine de passer d'une «idée fixe» à une «idée fluide» (p. 86) en ce qui concerne la famille. Entre l'idéal et la réalité, celle-ci doit dominer, puisque l'image de la famille nucléaire est devenue une chimère que l'on doit singer pour rendre réalisable le temps d'un portrait. Autrement, elle n'est plus tant viable. Pour Fanny Britt, tant qu'à vouloir performer, en tant que mères de famille, performons davantage dans les soins et moins dans les images. En effet, selon l'auteure, qui faisait des gâteaux dans le premier livre et qui rate toujours le pain dans le second – ou autrement dit, qui passe de l'idéal à la réalité – le cœur de tout (de l'attachement, de la famille), c'est le soin.

3 Dans son essai, *Le monde est à toi*, publié aux éditions HélioTropé en 2017 et recensé également dans la présente revue.



## Genre, patrimoine...

suite de la page 37

les juges Larue, Lavergne, Demers, le juge en chef Lacoste et bien d'autres deviennent les héroïnes et héros d'un quotidien judiciaire où les épouses se débattent afin de faire valoir leurs droits face à la créativité de la gent masculine pour les contraindre. L'auteur souligne que les juges ne sont pas dupes et, comme le juge Demers, notent bien que certaines créances sont fabriquées afin de faire perdre les recours des épouses en cas de saisie. Comme le relève l'auteur, un certain flou juridique existe ici autour des bénéfices dont sont censées jouir les épouses québécoises, affectant les créances.

L'étude permet de reconstruire les dynamiques intrafamiliales et, selon les termes de l'auteur, de décrire «la “texture” de la subordination des épouses». C'est une situation de dépendance économique et juridique que révèlent ces parcours. L'évocation du contexte général et international des normes visant les femmes mariées fait voir la dimension isolationniste de la Province de Québec, et plus largement des provinces canadiennes, en retard sur les États-Unis et l'Angleterre notamment. Si les femmes du Bas-Canada sont en position favorable à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle par rapport à celles vivant dans des juridictions de tradition britannique,

leur situation stagne, voire régresse ensuite. L'économie juridique des biens des femmes mariées dans un contexte de libéralisme économique est instructive: l'auteur reprend la dimension malléable des normes du droit civil et démontre que les femmes sont devant un certain nombre de choix, dans un contexte contraint, mais des choix malgré tout. Le statut particulier du contrat de mariage dans le droit civil est détaillé, Nootens s'appuyant ici sur Langelier pour noter la souplesse des stipulations concernant les conventions matrimoniales. Le débat sur les donations de biens futurs et la réaction des professionnels du droit est fort intéressante et démontre toute la complexité de l'agencement d'un système juridique dont les finalités sont parfois contradictoires. Alors que la capacité juridique des épouses s'améliore globalement au tournant du XX<sup>e</sup> siècle dans les provinces de common law sous l'effet des Married Women's Property Acts, au Québec les épouses doivent attendre 1931 et 1964 pour que la leur se libéralise enfin.

Au terme de son étude, l'auteur conclut sans surprise à un retard du Québec au regard de l'autonomie normative et juridique des femmes mariées, un retard qu'il impute à la «quasi-hégémonie du conservatisme clérical-nationaliste». Et ce, même si, comme son étude le montre, les épouses de milieu privilégié n'ont pas hésité à s'engager dans des recours judiciaires et qu'un certain nombre d'outils juridiques existaient, grâce auxquels leurs droits ont pu être défendus. ❖